

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 25 MARS 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni sans public à l'exception des agents municipaux requis,  
à 19 H 00

sous la présidence de Monsieur Alain RIME

Date de convocation : vendredi 19 mars 2021  
33 conseillers en exercice

présents - votants

Présents : (18) Monsieur Alain RIME, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Denis FONTAINE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Sandra VANELSLANDE.

Excusé(s) ou Absent(s) : (15) Madame le Maire (pouvoir donné à M. Eric DOCQUIER), Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (pouvoir donné à M. Marc DUFOUR), Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à M. Thierry (pouvoir donné à M. Luc LECRU), Madame Emmanuelle VANDOORNE (pouvoir donné à M. Jimmy COUPE), Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Laurent DEGRYSE), Madame Sophie CANTON (pouvoir donné à M. Denis FONTAINE), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Antoine MEESCHAERT (pouvoir donné à Mme Isabelle VERBEKE), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à M. Philippe VYNCKIER-LOBROS), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné à Mme Sophie BELE), Monsieur Robin DELPLANQUE (pouvoir donné à Mme Maria Pilar DESRUMEAUX), Mme Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Mme Sandra VANELSLANDE), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Mme Lilliane DENYS).

---

La séance est ouverte à 19h00.

Monsieur Alain RIME

Bonsoir à tous,

Ne soyez pas surpris, vous êtes bien en direct du conseil municipal de Neuville-en-Ferrain. J'ai la charge de remplacer Madame le Maire, souffrante. Nous lui souhaitons tous un prompt rétablissement, bye-bye Marie !

J'ai donc le plaisir de vous accueillir au sein du conseil municipal et de vous remercier pour votre intérêt à ce conseil et votre présence au nom de l'ensemble des élus, ici présents. J'en profite pour saluer également Facebook live et quinze de nos collègues qui, pour respecter les mesures de distanciation physique, ont accepté de rester à la maison ce soir et de donner leur pouvoir. Dix-huit élus sont présents, le quorum est atteint, le conseil peut avoir lieu.

Permettez- moi enfin de revenir, avant de commencer ce conseil, sur la situation sanitaire :

- Compte tenu de la multiplication des cas positifs notamment dans les écoles et les collèges,
- Compte tenu des multiplications des rappels à la loi, opérés par la police,

➤ Compte tenu de la multiplication des lits de réanimation qui débordent,  
**Le respect des gestes barrières, du confinement et du couvre- feu est un enjeu majeur.**  
Nous sommes tous fatigués de cette situation sanitaire qui dure depuis un an. Dans l'attente d'une vaccination de masse, nous devons tenir ensemble, nous devons nous serrer les coudes !  
Nous comptons sur le civisme et le sens de responsabilité de chacun d'entre nous.  
La situation est grave et nous comptons sur vous !

La séance du conseil municipal est déclarée ouverte et je demande à Sandra de bien vouloir procéder à l'appel.

Merci Sandra pour cet appel et je tiens à remercier la présence de la presse via Facebook live.

Il a lieu d'examiner et d'approuver les procès-verbaux des séances des conseils municipaux du 3 décembre 2020 et du 28 janvier 2021.

Y a-t-il des remarques sur ces procès-verbaux ?

Pas de remarque, ils sont donc approuvés, merci.

### **1 – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION.**

Monsieur Alain RIME

Il s'agit de la création d'un emploi permanent de responsable de la communication. Cet agent sera chargé d'élaborer la stratégie de communication de la collectivité, de rédiger des supports de communication, de manager le service de communication, gérer le budget du service et de prioriser des actions de communication.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le recrutement éventuel d'un agent contractuel du droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Toutes les conditions sont précisées dans la délibération et d'autoriser Madame le Maire à engager toute démarche et à signer tout document en vue de procéder au recrutement.

M. Alain RIME demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Où l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **2 – REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Alain RIME

Révision du tableau des effectifs avec la création d'un emploi de rédacteur catégorie B dans la filière administrative.

Bien sûr les crédits pour cet emploi sont inscrits au budget et vous disposez tous, du tableau des effectifs.

M. Alain RIME demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Où l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **3 - FICHE D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT – 24 QUATER RUE DU DRONCKAERT AH 98.**

Monsieur Alain RIME

Il s'agit d'une fiche d'aménagement de la parcelle AH 98 qui se situe au 24 quater rue du

Dronckaert. C'est une parcelle de 2500 m2 qui intéresse les promoteurs. Comme tous projets d'aménagement sur Neuville-en-Ferrain, nous vous proposons une fiche d'orientations d'aménagement. Le site aura vocation à accueillir un programme de logements pavillonnaires afin de respecter la faible densité existante et en aménageant suffisamment de parking car le stationnement rue du Dronckaert ne pourra répondre à des exigences supplémentaires. Le but de cette fiche est de ne pas faire n'importe quoi et de bien intégrer le projet dans l'existant. Je n'insiste pas sur les détails qui apparaissent sur cette fiche.

Je vous demande d'adopter cette fiche et d'autoriser Mme le Maire à engager toutes discussions avec les propriétaires ainsi qu'avec les futurs aménageurs de ce site en vue de faire respecter le cadre ainsi fixé permettant de garantir la qualité urbanistique des futurs projets proposés sur cette parcelle.

Monsieur Alain RIME demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Où l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

#### **4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur Alain RIME

Pour plus de clarté pour ceux qui nous suivent sur Facebook live, je vous rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable public, le trésorier se trouve maintenant à Tourcoing. Le comptable reçoit l'argent et paye les factures. Le compte administratif que nous verrons dans la délibération suivante est établi par Mme le Maire qui est l'ordonnateur.

Il y a donc deux rapports et là, il s'agit de viser ce compte de gestion établi par le comptable public concernant l'année 2020.

Feuille n°1, en investissement, nous avons un résultat, un excédent de 313 709,18 euros et en fonctionnement un excédent de 2 268 818,40 euros et donc un bénéfice, une cagnotte d'un montant total de 2 582 527,58 euros sur l'exercice 2020.

Sur la diapo suivante, le résultat de clôture de l'année 2020 du budget principal, du budget annexe des pompes funèbres et du budget global ville. Il est fait rappel du résultat de clôture de ces trois budgets.

Pour le budget principal, un excédent investissement de 851 032,13 euros

Pour le budget principal, un excédent en fonctionnement de 2 852 881,74 euros (avec une affectation de 800 000 euros en fonctionnement et 2 852 881,74 euros en investissement)

Ces 2 affectations s'ajoutent aux résultats de l'année 2020 (313 709,18 euros en investissement et 2 268 818,40 euros en fonctionnement)

On a donc un résultat de clôture 2020

- En investissement de 1 164 741,31 euros (851 032,13 + 313 709,18)
- En fonctionnement de 3 068 818,40 euros (800 000 + 2 268 818,40)

Soit un montant total de 4 233 559,71 euros (> de 500 000 euros par rapport à 2019 ; c'est + de 14,30%).

Chiffre auquel on ajoute le résultat de clôture du budget annexe des pompes funèbres de 1 687,36 euros identique à 2019, soit un résultat de clôture global de 4 235 247,07 euros.

Soit, je le rappelle, plus de 500 000 euros par rapport à 2019 : + 14,30 %.

Feuille 3 nous montre que pour le budget annexe des pompes funèbres, les recettes et les dépenses sont de 2 389,02 euros en 2020.

Feuille 4 nous montre que le résultat 2020 est égal à celui de 2019 soit 1 687,36 euros.

Aussi, je vous propose d'approuver le compte de gestion et dire qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur.

Monsieur Alain RIME demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- Oüï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

## **5 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Alain RIME

Du fait de ma situation de remplaçant de Mme le Maire, je ne suis plus en situation de présider le conseil municipal pour le vote des deux délibérations (5 et 6). Il y a donc lieu de voter pour un nouveau président qui assurera le déroulement du conseil municipal pour le vote de ces deux délibérations. Je sou mets au vote des élus la candidature de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS.

Qui s'oppose que Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS soit président de séance pour ces délibérations ? Qui s'abstient ?

Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS est élu président pour les deux délibérations.

Il s'agit d'adopter le compte administratif 2020 du budget principal établi par l'ordonnateur. Le compte administratif est la réalité de nos dépenses et recettes 2020 établie par Mme le Maire.

Permettez-moi un préambule avant la présentation d'un diaporama.

L'année 2020 restera pour toujours marquée par la pandémie COVID19. Le budget 2020 restera pour toujours marqué par la crise sanitaire secondaire à la pandémie COVID 19.

C'est ainsi que nos recettes de fonctionnement chutent de 352 000 euros soit – 2,5 % du fait

- D'une chute des produits des services (restauration, jeunesse, éducation, évènementiel, accueils collectifs...)
- D'une chute des droits de mutation de 155 000 euros

Compensées partiellement par :

- Des subventions exceptionnelles de la CAF pour pallier la diminution des produits des services petite enfance, périscolaire et jeunesse et j'en remercie la CAF.
- La participation de l'Etat à l'achat de nos masques (38 000 euros). L'Etat a été présent auprès des collectivités.

Donc une chute de nos recettes de 352 000 euros soit – 2,5 %

Une chute de nos dépenses de fonctionnement de 569 000 euros soit – 5,3 %.

L'arrêt de nombreuses activités pendant le confinement, l'annulation de la majorité des évènements et la fermeture de certains bâtiments municipaux générant une baisse de consommation des fluides ont réduit considérablement nos dépenses. Le service achat est quasiment le seul à avoir crevé son budget pour fournir gants, masques et solutions hydroalcooliques...

Au final, nous enregistrons une chute de nos charges à caractère général de 468 000 euros soit – 19,9%.

*Merci de vous reporter au diaporama*

Je remercie tous les élus et les agents qui ont bien compris notre stratégie et notre philosophie – Merci pour leurs engagements au cours de cette crise qui a été pour eux aussi extrêmement difficile.

## **6 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES**

Monsieur Alain RIME

Je vous présente le compte administratif du budget annexe des pompes funèbres. C'est très simple puisque nous avons un résultat de 1687,36 euros. Nos dépenses au cours de l'année, et nos recettes s'équilibrent à hauteur de 2389,02 euros. Nous avons donc un résultat de fin d'exercice 2020 identique à celui de fin 2019 de 1687,36 euros.

Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS

Y a-t-il des questions sur ces deux délibérations ?

Pas de question.

Comme il n'y a pas de question, j'invite Monsieur Alain RIME à quitter provisoirement la salle du conseil municipal le temps du vote.

*Monsieur Alain RIME quitte la salle.*

#### **5 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

Sous la présidence de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

#### **6 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES**

Sous la présidence de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

#### **7 - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Alain RIME

Affectation du résultat de l'exercice 2020 – Budget principal.

Qu'allons-nous faire des excédents de fonctionnement et d'investissement ?

On affecte l'excédent d'investissement de 1 164 741,31 euros au compte 001 qui est le solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

On affecte l'excédent de fonctionnement de 3 068 848,40 euros de la façon suivante :

- 722 560 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté – pour des projets nouveaux
- 2 346 258,40 euros au compte 1068 résultat de fonctionnement affectés à l'investissement

Monsieur Alain RIME demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

#### **8 - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES.**

Monsieur Alain RIME

Affectation au compte 002 l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 1 687,36 euros.

Monsieur Alain RIME demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

#### **9 - DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2021**

Monsieur Alain RIME

Décision modificative n° 2 de notre budget voté en décembre 2020 et il s'agit maintenant d'attribuer les montants dont je viens de vous parler et de les affecter à des projets nouveaux.

En résultat de fonctionnement reporté, les 722 560,00 euros et ils sont bien en recettes nouvelles de fonctionnement.

Nous vous proposons toute une série de dépenses nouvelles en sachant que nous allons mettre en dépenses imprévues un montant de 839 800 euros. Nous constatons que la subvention au

CCAS va pouvoir être diminuée de 200 000 euros, une somme considérable, mais dû au fait que 4 assistantes maternelles ont quitté la commune (départs volontaires et retraite) et il faut prendre en compte le fait que la crise sanitaire a réduit un certain nombre de dépenses. Nous allons réaliser de nouvelles prestations orientées vers l'animation (par exemple un peu plus d'argent pour la fête de la Saint Nicolas) et également pour la jeunesse (camping, sécurité routière...) et un tas de projets nouveaux qui arriveront sur Neuville. Une aide aux commerçants de 21 600 euros et je vous invite à consommer local.

Les recettes d'investissement, vous retrouvez les 1 164 741,31 euros et nous mettons 2 346 258,40 euros. Le résultat magnifique nous permet d'annuler l'emprunt de 500 000,00 euros que nous avons décidé de faire en décembre pour l'année 2021.

Les restes à réaliser en recette qui sont des soldes de subvention :

- FIPD 2020 - Solde 13 500,00 euros
  - DSIL - Solde de rénovation thermique 24 300,00 euros
  - DETR 2019 – Solde éclairage public 24 283,96 euros
- Soit un total de 3 073 083,67 euros

Nous devons financer nos restes à réaliser pour un montant de 778 143,92 euros par exemple :

- Serveurs et ENI écoles 130 815,48 euros

Ensuite, la phase 2 pour un montant de 296 700 euros (présentée lors du conseil du mois de décembre 2020) par exemple :

- Subvention d'équipement aux bailleurs sociaux 130 000,00 euros
- Rénovation du sol au Tir à l'Arc 6 000,00 euros
- Espace 13-25 – Abords extérieurs accès PMR + grille 30 000,00 euros
- Etang de pêche – Clôture 20 000,00 euros
- Le nettoyage de la façade de l'hôtel de ville 40 000,00 euros
- Rénovation du parquet de la salle du conseil 20 000,00 euros
- Du mobilier urbain 10 000,00 euros
- Illuminations 5 000,00 euros
- Plantations 7 000,00 euros
- L'enrobe au groupe Ambroise Paré 2 300,00 euros
- .....

Et enfin, nous avons une phase 3 d'investissement grâce à l'excellent résultat, on va pouvoir réaliser les investissements qui ont été annulés par manque de temps mais qui nous semblent indispensables et nous les remettons pour l'année 2021 quelques exemples :

- Le projet de réaménagement de la salle Malraux 300 000,00 euros
- Le projet de la Ferme du Vert Bois 500 000,00 euros
- L'achat de terrain 75 000,00 euros
- La rénovation de la cour intérieure – Espace 13-25 40 000,00 euros
- 4 cuves de récupération d'eau de pluie 157 152,00 euros
- Rénovation des douches, dans la salle Depoortère 70 000,00 euros

Et puis, vous avez des investissements nouveaux qui n'étaient pas prévus en 2020 et qui nous sont apparus nécessaires. Je pense par exemple au renforcement des besoins sur la vidéo protection avec 200 000 euros, pour l'extension de l'hôtel de ville (projet sur la terrasse de 300 m<sup>2</sup>) pour la maîtrise d'ouvrage de 100 000 euros, pour améliorer le portail famille pour un montant de 30 000 euros. Faire évoluer un certain nombre de logiciels pour 30 000,00 euros également. Toute une série d'investissements nouveaux qui permettent au final de mettre de côté 277 907,75 euros en dépenses imprévues.

Ce soir grâce au résultat, on peut effectuer 3 073 083,67 euros d'investissements nouveaux pour la commune. C'est magnifique !!

Voici le détail de la décision modificative n°2 avec tous les investissements sans avoir recours à l'emprunt avec des capacités de financement importantes. Ces capacités de financement devront à l'avenir essentiellement et principalement être orientées vers la ferme du Vert Bois et la salle Malraux pour les 2 et 3 années à venir pour de grandes transformations.

Monsieur Alain RIME demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **10 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur Alain RIME

Il s'agit de la décision modificative n° 1 du budget annexe des pompes funèbres 2021. Il nous faut prévoir tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement un montant de 1 687,36 euros. Voilà en quoi consiste cette décision modificative n° 1.

Monsieur Alain RIME demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **11 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2021 – PRECISIONS RELATIVES AU TRANSFERT DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA TAXE FONCIERE**

Monsieur Alain RIME

Sur les taux d'imposition et notamment des précisions relatives au transfert de la part départementale de la taxe foncière.

La taxe d'habitation sur les résidences principales vit ses dernières années et sera supprimée en 2023.

- 80% des foyers ne la paieront plus en 2021.
- 20% des foyers la paieront directement à l'Etat jusqu'en 2023.

Les communes la percevront donc plus en 2021. Elle est remplacée par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont le taux est de 19,29% qui va venir s'ajouter au taux de la taxe sur le foncier bâti de Neuville 34,67% (diminué de 1% chaque année depuis 3 ans – niveau le plus bas depuis 2004).

Je vous demande d'acter le taux de la taxe sur le foncier bâti 2021 pour Neuville-en-Ferrain de 53,96%. Il n'y a pas d'augmentation du taux, c'est 19.29 + 34.67.

Monsieur Alain RIME demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **12 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – ACQUISITION ET INSTALLATION D'ECRANS NUMERIQUES INTERACTIFS POUR LES ECOLES.**

Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS

Nous avons lancé une consultation en septembre dernier pour l'attribution pour le marché portant sur l'acquisition et l'installation d'écrans numériques interactifs pour les différents établissements scolaires.

A l'issue de la phase de consultation, une entreprise Promatec a été retenue au regard de de l'ensemble des critères du marché. Quand nous sommes passés à la phase de contractualisation, il est apparu une divergence de vues entre la commune et cette entreprise quant à l'intégration dans le prix global des frais d'installation. Etant observé que nonobstant les prétentions de l'entreprise relatives aux frais d'installations, l'offre restait la mieux-disante. Dans le cadre de ce constat avec le concours de la Préfecture (du contrôle de légalité), nous avons décidé d'entreprendre une phase de discussions avec l'entreprise pour sortir de cette situation de blocage. De lever l'insécurité juridique qui résultait de la situation et surtout de ne pas pénaliser nos élèves dans les différentes écoles en retardant l'installation des écrans. Naturellement, dans le

souci majeur du respect des deniers publics. Nous avons entrepris une discussion avec le prestataire qui au terme de celle-ci a acceptée de renoncer à l'exigence de ses frais d'installation en contrepartie du règlement d'une indemnisation globale forfaitaire de 60% des frais initiaux. Un protocole lui a été présenté, qu'il a agréé et c'est l'objet de la délibération qui consiste à solliciter du conseil

- D'approuver le principe de la conclusion de ce protocole transactionnel.
- D'autoriser Madame le maire à signer l'ensemble des documents qui en découle.

Monsieur Alain RIME demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **13 - PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE – PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC LA REGION DES HAUTS DE FRANCE.**

Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS

Nous avons voté lors des conseils municipaux du 3 décembre 2020 et du 28 janvier 2021, le principe d'un plan de relance de l'activité locale compte tenu du contexte sanitaire que vous connaissez. Ces délibérations avaient reçu un accueil très favorable et il fallait pour mettre en place ce plan, contractualiser avec la Région, une délégation de la compétence de l'aide financière aux entreprises qui appartient à la Région.

Nous avons signé cette convention, nous avons mis en œuvre le plan de relance avec un accueil extrêmement favorable à la fois de nos administrés et nos acteurs économiques.

Malheureusement, le contexte sanitaire se prolonge et il nous apparaît souhaitable de continuer ce plan local d'aide aux acteurs économiques, ce qui commande de revenir vers la Région pour obtenir, sous la forme d'un avenant, une prolongation de la durée de la convention initiale qui se termine le 31 mars prochain. C'est l'objet et l'objectif, de la prolonger jusqu'au mois de juin prochain voire au-delà si la Région y consent.

Il vous est demandé d'autoriser Madame le Maire à signer tout avenant à la convention avec la Région ainsi que tout document se rapportant à sa mise en œuvre.

Evidemment, nous vous présenterons le plan de relance n° 2 qui sera mis en place et proposé ensuite au conseil municipal.

Monsieur Alain RIME demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

Communication de Monsieur Alain RIME

**Décisions prises par Mme le Maire  
Articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales  
présentées lors du Conseil Municipal du jeudi 25 mars 2021.**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais lecture des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

#### **Décision n°13**

Convention de partenariat « carte du bénévolat » entre la Ville et REIKI AT AUM.



#### **Décision n°14 à 31 :**

Convention de prise en charge formation BAFA.

**Les décisions n° 17, 18, 19, 23, 25 et 26 sont annulées**

#### **Décision n° 32**

Contrat d'engagement entre la Ville et Mme Sandrine BEAU pour des rencontres littéraires du jeudi 28 et vendredi 29 novembre 2021 dans les classes de CM1 pour une somme globale de 937,12 euros.

#### **Décision n°33**

Contrat d'engagement entre la Ville et Madame Hubert BEN KEMOUN pour des rencontres littéraires du jeudi 28 et vendredi 29 janvier 2021 dans les classes de CM2 pour une somme globale de 751 ,97 euros.

#### **Décision n° 34**

Convention de prise en charge formation BAFA.

#### **Décision n° 35**

Convention de partenariat entre la Ville et KEETIZ SAS pour l'opération de redynamisation commerciale – Dispositif de bons d'achat aidés 100% subventionnés.

#### **Décision n° 36**

L'accord-cadre relatif à « **l'achat et livraison de masques chirurgicaux programme 2021** » a été attribué le 27 janvier 2021 à la société KINDY de Moliens pour un maximum de 4 000 € HT // 4 220.00 € TTC.

L'accord-cadre d'une durée d'un mois non renouvelable prend effet à la date de notification.

#### **Décision n°37**

Convention de prise en charge formation BAFA.

#### **Décision n° 38**

Convention concernant la prise en charge de Gabriel en accueil de loisirs – Hiver 2021.

#### **Décision n°39:**

Le marché relatif aux « **travaux de rénovation des sanitaires de la Médecine du Travail** » a été attribué le 17 février 2021 :

- ♦ *lot 1 « gros œuvre : démolition, carrelage, cloisons et menuiseries intérieures »* à la société SOLS9 de Toufflers pour un montant de 5 360.00 € HT // 6 432.00 € TTC.
- ♦ *lot 2 « plomberie, sanitaires »* à la société PAUL LEFEBVRE de Tourcoing pour un montant de 4 663.12 € HT // 5 595.74 € TTC.
- ♦ *lot 3 « peinture »* à la société RUDANT de Toufflers pour un montant de 1 572.41 € HT // 1 896.89 € TTC.

#### **Décision n°40:**

L'accord-cadre relatif à « **la fourniture de matériel de plomberie et sanitaires pour les travaux en régie des ateliers municipaux programme 2021 - 2022** » a été attribué le 17 février 2021 à la société VAN MARCKE SAS de Marcq-en-Baroeul pour un maximum annuel de 16 000 € HT // 19 200.00 € TTC.

L'accord-cadre d'une durée d'un an à compter de la date de notification est renouvelable une fois un an sur décision expresse du pouvoir adjudicateur.

#### **Décision n°41:**

L'accord-cadre relatif à « **la fourniture de bois pour les travaux en régie des ateliers municipaux programme 2021 - 2022** » a été attribué le 17 février 2021 à la société DESCAMPS de Marcq-en-Barœul pour un maximum annuel de 16 000 € HT // 19 200.00 € TTC. L'accord-cadre d'une durée d'un an à compter de la date de notification est renouvelable une fois un an sur décision expresse du pouvoir adjudicateur.

#### **Décision n°42:**

L'accord-cadre relatif aux « **ateliers dans les structures petite enfance de la commune programme 2021-2023** » a été attribué le 17 février 2021 de la manière suivante :

- **Lot 1 « Psychomotricité »** : infructueux ;
- **Lot 2 « éveil musical »** : à la société LUDIMUSIC de Marquette-lez-Lille pour un montant annuel maximum de 3 300.00 € HT ;
- **Lot 3 « Expression corporelle »** : à la société FAMILY FORME de Marquette-lez-Lille pour un montant annuel maximum de 3 300.00 € HT.

#### **Décision n°43:**

L'accord-cadre relatif aux « **formations diverses programme 2021** » a été attribué le 17 février 2021 de la manière suivante :

- **Lot 1 « Echafaudage »** : à la société ELEV'UP de Bondues pour un montant annuel maximum de 700.00 € HT ;
- **Lot 2 « SSIAP : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes »** : infructueux ;
- **Lot 3 « AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux »** : à la société ELEV'UP de Bondues pour un montant annuel maximum de 800.00 € HT ;
- **Lot 4 « Equipiers 1<sup>ère</sup> intervention »** : à la société ELEV'UP de Bondues pour un montant annuel maximum de 1 300.00 € HT ;
- **Lot 5 « CACES R372 »** : infructueux ;
- **Lot 6 « Habilitations électriques »** : à la société ELEV'UP de Bondues pour un montant annuel maximum de 1 700.00 € HT ;
- **Lot 7 « SST : Sauveteur Secouriste du Travail »** : à la société ELEV'UP de Bondues pour un montant annuel maximum de 300.00 € HT ;

#### **Décision n°44:**

L'accord-cadre relatif à « **l'achat de classes d'environnement programme 2022** » a été attribué le 17 février 2021 à la société MER ET MONTAGNE de Ronchin pour un maximum de 80 000 € HT // 96 000.00 € TTC. Le séjour d'une durée de six jours en mai 2022 se déroulera à Blainville-sur-mer en Normandie.

#### **Décision n°45:**

L'accord-cadre relatif à « **l'entretien des espaces verts pour l'année 2021** » a été attribué le 17 février 2021 de la manière suivante :

- **Lot 1 « Taille des haies »** : à la société VITASERVICES de Lesquin pour un montant annuel maximum de 15 000.00 € HT ;
- **Lot 2 « Entretien de la ZAC Berquier-Forgette »** : à la société ID VERDE de Wambrechies pour un montant annuel maximum de 38 000.00 € HT ;
- **Lot 3 « Entretien des chemins pédestres et de randonnée (marché réservé) »** : à l'association CANAL de Tourcoing pour un montant annuel maximum de 7 000.00 € HT ;
- **Lot 4 « Entretien des espaces verts (marché réservé) »** : à l'association CANAL de Tourcoing pour un montant annuel maximum de 18 000.00 € HT ;

#### **Décision n°46**

Cette présente annule et remplace la décision n°100.2020. L'agent n'a finalement pas manifesté l'intérêt à récupérer le piano droit de marque CRAMER.

Celui-ci a été octroyé à un autre agent de la commune suivant l'ordre de réception des offres.

Monsieur Alain RIME

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire est grave.

Le virus se transmet plus facilement.

Le virus donne davantage de formes graves et des patients de 50, 55, 60 ans sont en réanimation entre la vie et la mort, nous comptons sur vous !

Nous avons tous ras le bol mais nous comptons sur votre civisme, sur votre sens de responsabilité pour qu'on soit encore en capacité de soigner les patients en réanimation tellement que ces patients débordent dans ces lits.

On tient ensemble, on se serre les coudes, on fait preuve de civisme et de responsabilité, on respecte les gestes barrières, on évite de se réunir...

On va y arriver !!!

Les vaccins vont arriver et nous allons être vaccinés en masse.

On a besoin de vous !!!

MERCI

La séance est levée à 20h15.